

Publié le 24/11/2023



**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Cotentin**

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 24 novembre 2023

Nos réf : CA n° CAC - PALE - DAG - 2023-26390

Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle

vie.insti@lecotentin.fr

OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui se tiendra le **7 décembre 2023 à 18 h 00** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Élection d'un Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 2 - Election d'un membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 3 - Mobilités : Adoption du Plan Vélo
- 4 - Pacte financier et fiscal
- 5 - Règlement des Fonds de concours 2024-2026
- 6 - Attribution complémentaire n°2 fonds de concours 2023
- 7 - Désignation des 2 représentants suppléants pour les communes de 1 001 à 3 000 habitants de la Commission des fonds de concours
- 8 - Approbation du projet de plan climat air énergie territorial (PCAET)
- 9 - Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023
- 10 - Règlement de service public d'eau potable de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 11 - Règlement de service public d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 12 - Convention de mandat relative à la facturation de la redevance assainissement collectif sur le territoire de la commune de Sénoville
- 13 - Tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement
- 14 - Tarifs 2024 des prestations de contrôle d'assainissement collectif et non collectif
- 15 - Tarifs 2024 des services d'eau et d'assainissement collectif
- 16 - Contrat de concession entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la SPL Développement Touristique du Cotentin - Avenant n°3
- 17 - Cotentin Terre Bleue - Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du musée océanographique de la Cité de la Mer - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession

- 18 - Engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024
- 19 - Autorisations de versements de subventions avant le vote du budget primitif 2024
- 20 - Versement des subventions aux budgets annexes
- 21 - Fixation des attributions de compensation définitives 2023
- 22 - Attributions de compensation provisoires pour 2024
- 23 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2023
- 24 - Approbation DM n°2 du budget principal et DM n°1 et 2 des budgets annexes
- 25 - Conventions de mutualisation entre la Commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 26 - Composition des commissions prospectives - Modification n° 11
- 27 - Institution du droit de préemption sur les périmètres de protection rapprochée de captages et forages
- 28 - PLH 2022-2027 - Dispositif "Je Rénov'en Cotentin" - Signature de la convention de mise en œuvre pour 2024
- 29 - Stratégie foncière pour la préservation de la ressource en eau
- 30 - Participation financière 2023 au SAGE Douve-Taute et à la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) zones humides
- 31 - Convention d'objectifs avec l'association CLIC Cotentin - Avenant 2023
- 32 - Pôle de Proximité des Pieux - Services Communs - Avenant n°2 à la convention de création du service commun
- 33 - Programme Petites villes de demain - Signature de l'avenant n°1 à la convention chapeau Opération de Revitalisation du Territoire multi-sites du Cotentin
- 34 - Complexe hippique des Pieux - Rapport du délégataire - Exercice 2022/2023
- 35 - Cinéma Le Richelieu à Réville - Rapport du délégataire - Exercice 2022
- 36 - Mobilité : Avenant n° 4 - Concession pour l'exploitation des services de transport de voyageurs et de services de mobilité associés
- 37 - Mobilités - Évolution service de location de vélos à assistance électrique longue durée
- 38 - Mobilités - Projet stations intermodales - Demandes de subventions
- 39 - Contrat opérationnel de mobilité - Bassin de mobilité de la pointe du Cotentin
- 40 - Concession de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma « Le Richelieu » à Réville - Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession
- 41 - Amicale du personnel - Convention d'objectifs
- 42 - Régime indemnitaire
- 43 - Prime pouvoir d'achat
- 44 - Fixation d'une redevance pour l'occupation d'un préfabriqué par le DAC - Dispositif d'Appui à la Coordination en Santé du Cotentin
- 45 - Grille tarifaire 2024 des services liés à la direction des déchets ménagers et assimilés
- 46 - Pôle de Santé Libéral Ambulatoire de Valognes – Actualisation du coût d'objectif et sollicitation de la DETR
- 47 - Immobilier d'entreprises - Tarifs 2024
- 48 - Parc locatif social - Barème des majorations locales de loyers - Modification n°1
- 49 - Espace Aquatique de Valognes - assujettissement à TVA - Création d'un code activité au 1er janvier 2024 - Budget principal

Questions diverses.

Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'être présent au complexe sportif à partir de 17h30.

La séance du Conseil est publique et sera diffusée en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance. La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vue des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans les règlement intérieur .
Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle (vie.insti@lecotentin.fr).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné(e),

Commune de

Pôle de proximité

membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe le Président de mon absence à la séance du Conseil Communautaire **du 07/12/2023**, pour le motif suivant :

.....

(se référer aux motifs valables indiqués dans le règlement intérieur)

En conséquence,

PROCURATION

(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible (*)

je donne **procuration** à afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-même.

Fait à

Le

SIGNATURE (à faire précéder de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)

OU()**

SUPLÉANCE

(J'ai un suppléant / une suppléante)

mon **suppléant/ma suppléante** siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

SIGNATURE

(*) En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix

() 1 Seul choix possible**